

MAIRIE DE DRAP



LISTE D'ENVOI PPA
PROJET MODIFICATION N°4 DU PLU

Monsieur Le Directeur
Agence Régionale de Santé
PACA
132, boulevard de Paris
CS50039
13331 MARSEILLE CEDEX

Monsieur Le Président
Chambre de Commerce et d'Industrie
20, boulevard Carabacel
NICE COTE D'AZUR
06005 NICE

Monsieur Le Président
Communauté de Commune du Pays des Paillons
55 bis, RD 2204
06440 BLAUSASC

Monsieur Le Président
Conseil départemental des Alpes Maritimes
147, boulevard du Mercantour
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Monsieur Le Directeur
Conseil départemental des Alpes Maritimes
Organisation des Transports
CADAM
147, boulevard du Mercantour
06200 NICE

Monsieur Le Président
Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes
MIN Fleurs 17 – Box 85
06296 NICE cedex

Monsieur Le Président
Chambre des Métiers
des Alpes-Maritimes
110, avenue de Verdun
06706 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Monsieur Le Président
Conseil régional PACA
27, place Jules Guesde
13002 MARSEILLE

Monsieur Le Directeur
DDTM
147, boulevard du Mercantour
Bâtiment Cheiron
06200 NICE CEDEX 3

Monsieur Le Directeur
GRT GAZ
Département Réseau du Midi
5, rue de Lyon
BP 131
13317 MARSEILLE CEDEX 15

Monsieur Le Maire
Mairie de Blausasc
Place Nicole Lottier
06440 BLAUSASC

Monsieur Le Maire
Mairie de Cantaron
34, place de l'Ecole
06340 CANTARON

Monsieur Le Maire
Mairie de La Trinité
19, rue de l'Hôtel de Ville
06340 LA TRINITE

Monsieur Le Maire
Mairie de Peillon
672, avenue de l'Hôtel de Ville
06440 PEILLON

Monsieur Le Président
METROPOLE NICE COTE D'AZUR
5, rue de l'Hôtel-de-Ville
06364 Nice Cedex 4

Monsieur Le Préfet
Cabinet du Préfet
Préfecture des Alpes Maritimes
06386 NICE

Monsieur Le Directeur
RTE
Chemin de la Gare Lingostière
Saint Isidore CS 23247
06205 NICE CEDEX 3

Monsieur Le Président
SICTEU
Mairie de DRAP
32/34, avenue Jean Moulin
06340 DRAP

PREF
06-12-16
RR

Le Commissaire Enquêteur
CHAPSEUIL Jeanine

Monsieur Le Directeur
Service Territorial EST MONTAGNE
DDTM
Bâtiment Cheiron
147, boulevard du Mercantour
06286 NICE cedex 3

Monsieur Le Directeur
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
Villa Césarie
41, avenue Thiers
06000 NICE

PRÉF
06.10.10
AA

Le Commissaire Enquêteur
CHAPSEUIL Jeanine



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

MAIRIE DE DRAP 06340	
19 JUL. 2018	
N°	ARRIVEE COURRIER
Nice, le 16 JUL. 2018	

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

Service Aménagement Urbanisme Paysage
Pôle Aménagement Planification

Affaire suivie par Wilfrid MEGNET

☎ 04.93.72.74.68

✉ wilfrid.megnet@alpes-maritimes.gouv.fr

**Le directeur départemental des
territoires et de la mer**

à

Monsieur le maire de Drap
32-34 av Jean Moulin
06 340 Drap

LRAR : 1A 154 154 7109 3

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Drap (PLU) – projet de modification n°4

Par courrier du 2 juillet 2018, vous m'avez notifié, conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification n°4 de votre PLU communal, dont l'objectif est de modifier les orientations d'aménagement et de programmation relatives au secteur « îlot Jauffret ».

La seule évolution proposée dans cette procédure consiste à réduire la surface de plancher prévue dans ces orientations d'aménagement pour ce qui concerne la réalisation d'une crèche (réduction de 600 à 200 m²), étant précisé que cette surface sera réorientée vers la création de logements.

Ce projet n'appelle pas d'observation de fond de ma part.

Je vous invite néanmoins à expliciter, dans la notice de présentation du dossier, la réévaluation des besoins en matière de petite enfance. En effet, il ressort du diagnostic réalisé dans le cadre de la révision générale du PLU, que vous avez bien voulu transmettre à mes services en vue d'une réunion des personnes publiques associées programmée le 1^{er} août 2018, que la population communale s'est accrue de manière significative ces dernières années.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

Serge CASTEL

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
147 Boulevard du Mercantour – 06286 NICE Cedex 3

Le Commissaire Enquêteur
CHAPSEUIL Jeanine



PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction régionale des
affaires culturelles de
Provence Alpes Côte d'azur

Nice, le 13 juillet 2018

Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine
des Alpes -Maritimes

L'architecte des bâtiments de France

Villa Césarie
41 avenue Thiers
06000 Nice
tel : 04 93 16 59 10
(uniquement le matin)

affaire suivie par
etienne MARKT

tel : 04 93 16 59 19
etienne.markt@culture.gouv.fr



M. le Maire
Hotel de Ville
31-34 avenue Jean Moulin
06340 DRAP

N/REF. : / : N° 2018 -

782

OBJET : projet de modification n°4 du PLU

V/REF : votre courrier du 2 juillet 2018

Par courrier cité en référence vous m'avez fait parvenir un projet de modification n°4 du PLU de votre commune.

Après examen du dossier, je vous informe que celui-ci n'appelle aucune observation de ma part.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'architecte des Bâtiments de France
Chef de l'UDAP des Alpes Maritimes

Etienne MARKT

Le Commissaire Enquêteur
CHAPSEUIL Jeanine



Communauté de Communes

Bendejun
Berre les Alpes
Blausasc
Cantaron
Châteauneuf Villevieille
Coaraze
Contes
Drap
L'Escarène
Lucéram
Peille
Peillon
Touët de l'Escarène

MAIRIE DE DRAP 06340	
10 6 AOUT 2018	
N°	ARRIVEE COURRIER

Monsieur Robert NARDELLI
Maire de Drap
Mairie de Drap
32/34 avenue Jean Moulin
06340 DRAP

Blausasc, le 26 juillet 2018

Objet : projet de modification N°4 du PLU

Monsieur le Maire,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 2 juillet dernier concernant le projet de modification n°4 du PLU de la commune.

Ce document modifie les orientations de l'Orientation de Programmation et d'Aménagement du quartier Plan du Moulin, l'« Ilôt Jauffret » où vous comptez réaliser une crèche de 200 m² de plancher.

Comme vous le savez, la CCPP dispose de la compétence « Création et gestion de structures pour la petite enfance » : dans ce cadre elle gère à ce jour 4 crèches et 1 micro crèche sur le territoire des 13 communes, dont une sur Drap. Par ailleurs, la CCPP a aussi en charge « l'élaboration du Contrat Enfance et Jeunesse, ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait, et la mise en œuvre de actions contenues dans ces contrats », ceci en partenariat avec la CAF.

Ainsi, je vous serai reconnaissant de me fournir plus d'éléments sur cet équipement :

- Le statut de la crèche : publique ou privée
- La capacité d'accueil prévue dans cette crèche

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Maurice LAVAGNA



**Délégation départementale des Alpes-Maritimes
 Service émetteur : santé environnement**

Merci de rappeler impérativement
 la référence de ce courrier

Affaire suivie par : Iwan LECARDRONNEL

Courriel : dd06-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 04.13. 55.87.40/10

Télécopie : 04.13.55.87.80

Réf : DT06/SE/ILU 1361

Date: 05 OCT. 2018

Objet : Plan local d'urbanisme de Drap (PLU) - projet de modification N°4.

Le délégué départemental des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le maire Drap
 32-34 avenue Jean Moulin
 06340 DRAP

Par courrier du 2 juillet 2018 et suite à notre conversation téléphonique du 30 août 2018, vous m'avez notifié le projet de modification n°4 du PLU de la commune de DRAP.

Après examen de ce projet, dont l'objectif est de modifier les orientations d'aménagement et de programmation portant sur « l'Illet Jauffret », quartier Plan du Moulin, aucun enjeu sanitaire au regard des sites et sols pollués n'a été mis en évidence dans ce secteur (sources BASIAS et BASOL).

Toutefois, j'attire votre attention sur le choix de l'implantation de la crèche « en façade urbaine le long de l'avenue Jean Moulin », au regard de la sensibilité des enfants en bas âge vis à vis de la pollution atmosphérique. Il est préférable de choisir une implantation qui minimise l'exposition aux polluants atmosphériques issus notamment du trafic routier.

En effet, les enfants en bas âge, de part la spécificité de leur respiration (hyperventilation) et leur système respiratoire en cours de développement, sont plus vulnérables que les adultes à la pollution ambiante. Les études scientifiques suggèrent qu'il existe un lien entre qualité de l'air et pathologies respiratoires, y compris pour des expositions chroniques à faible dose.

J'attire également votre attention sur la conception même de la crèche notamment son système d'aération et le choix des matériaux qui conditionnent également la qualité de l'air intérieur.

La santé se détermine tout au long de la vie et les communes ont un rôle prédominant dans le choix des aménagements favorables à la santé.

MAIRIE DE DRAP 06340	
10 OCT. 2018	
N°	ARRIVEE COURRIER

Pour le délégué départemental des Alpes-Maritimes
 L'ingénieur du génie sanitaire

Jérôme RAIBAUT

MAIRIE DE DRAP 06340	
01 AOUT 2018	
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	
N°	ARRIVEE COURRIER



PREF
06-12-18
AR

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DGA DÉVELOPPEMENT

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

SECTION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Monsieur Robert NARDELLI
Maire de Drap
Mairie
34/36, Avenue Jean Moulin
06340 DRAP

Nice, le 30 JUIL. 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 12 juillet 2018, vous avez adressé au Département, pour avis, la modification n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Drap approuvé le 29 novembre 2012.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'élaboration du PLU (article L.153-16 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental, n'ayant pas d'observation particulière sur ce dossier, émet un avis favorable au projet de modification n°4 du PLU communal.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Le directeur général adjoint pour le développement

Hervé MOREAU



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES-MARITIMES

PREF
06-12-18
98

MAIRIE DE DRAP 06340	
20 JUL. 2018	
N°	ARRIVEE COURRIER

Monsieur Robert NARDELLI
Maire de Drap
32/34 avenue Jean Moulin
06340 DRAP

Nice, le 17 juillet 2018

Chambre d'agriculture
des Alpes-Maritimes

M.I.N. Fleurs 17 - Box 85
06296 Nice Cedex 3
Tél. : 04 93 18 45 00
Fax : 04 93 17 64 04

Email : ca06@alpes-maritimes-chambagri.fr

Monsieur le Maire,

Nos réf. MD/LR/LTD - dg LR
12570

Objet : modification n°4 du
PLU de Drap

Dossier suivi par Lucas Turbet
Delof

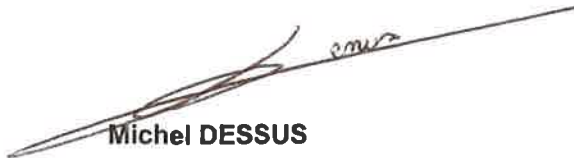
☎ 06.22.50.91.50

Par courrier reçu le 11 juillet 2018, vous consultez la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Compte tenu de l'absence d'impact de cette modification sur les espaces et activités agricoles, la Chambre d'Agriculture n'a pas d'observation à émettre sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,


Michel DESSUS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18060002500035
APE 9411 Z

Agrément pour conseil à l'utilisation des produits
phytopharmaceutiques : PA 01584
www.chambre-agriculture06.fr

Le Commissaire Enquêteur
CHAPSEUIL Jeanine



Le Maire	Le DGS	Le Service
----------	--------	------------

Direction des Opérations
Pôle Exploitation Rhône-Méditerranée
Département Réseau du Midi
Le Campus – Bât. A
595 rue Pierre Berthier – CS 40417
13591 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Télécopie +33(0)4 42 59 90 63
www.grtgaz.com

MAIRIE DE DRAP 06340		
129 OCT. 2018		
N°	ARRIVEE COURRIER	

MAIRIE DE DRAP
32/34 avenue JEAN MOULIN
06340 DRAP

NOS RÉF U2018-000628
INTERLOCUTEUR Florent GIORDANETTO ☎ 04 42 52 79 08
OBJET Projet de modification n°4 du PLU

Aix en Provence, le 24 octobre 2018

Monsieur Le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 31/08/2018 relatif au Projet de modification N°4 du PLU de DRAP.

Le territoire de cette commune est impacté par des ouvrages de transport de gaz naturel haute pression appartenant à GRTgaz.

Ce projet de modification N°4 ne concerne pas les ouvrages de GRTgaz présents sur la commune.

Par ailleurs, veuillez prendre en compte la nouvelle adresse suivante pour toute correspondance :

**GRTgaz - DO - PERM
Équipe travaux tiers & urbanisme
10 rue Pierre Sépard
CS 50329
69363 LYON CEDEX 07
Tél : 04 78 65 59 59**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.


AC LASCAUX
Responsable Équipe appui



PREF
06-12-18

VOS RÉF. -
NOS RÉF. LEI-DI-CDI-MAR-SCET---2018-9049
INTERLOCUTEUR Véronique LOTTE
TÉLÉPHONE 04.88.67.43.09
E-MAIL veronique.lotte@rte-france.com

MAIRIE DE DRAP
32/34 Avenue Jean Moulin
06340 DRAP
A l'attention de Monsieur le Maire

OBJET Modification N° 4 « Quartier Plan du Moulin « Ilot Jauffret »
Commune de drap
Marseille, 03/09/2018

Monsieur,

Vous nous informez par courrier en date du 02/07/2018 que votre commune a arrêté, par délibération du Conseil Municipal, en date du 18/06/2018, le projet d'une procédure de modification n° 4 de son Plan Local d'Urbanisme, portant sur le quartier Plan du Moulin «Ilot Jauffret ».

Nous vous informons que, dans le quartier Plan du Moulin «Ilot Jauffret », nous n'exploitons pas d'énergie électrique Haute Tension indice B ($\geq 50\text{kV}$).

Il serait judicieux, bien qu'aucun ouvrage HTB RTE ne traverse actuellement le territoire de cette commune, de stipuler au Titre I – Dispositions générales, *« les constructions et installations nécessaires au fonctionnement du Réseau Public de Transport d'Electricité, ainsi que les affouillements et les exhaussements qui leur sont liés, et que la hauteur spécifiée dans le règlement ne soit pas réglementée pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris »*.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Isabelle ODONE-RAYBAUD
Chef du service Concertation Environnement Tiers

Centre développement & ingénierie Marseille
46, avenue Elsa Triolet CS 20022
13417 MARSEILLE Cedex 08
Tél. Standard : 04.88.67.43.00

www.rte-france.com



05-09-00-COUR